

Newsletter #19 – 31 janvier 2014

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

MESSAGE IMPORTANT : COUPURE DU SNE LE MERCREDI 12 FEVRIER 2014

La **version 3.2** du Système National d'Enregistrement sera déployée le **12 février prochain**.

A cette fin, et comme déjà annoncé dans la dernière Newsletter, le **système sera indisponible pendant toute cette journée**, de 8 heures du matin à 18 heures.

Pour rappel, cette nouvelle version comprendra :

- un nouveau contrôle vérifiant la cohérence du code guichet du fichier Zip et celui du nom du fichier XML,
- la levée de certains critères sur la recherche des doublons,
- l'ajout de la date de radiation comme critère dans la recherche sur la base de consultation,
- l'envoi de SMS en remplacement de l'envoi de la première lettre de préavis de renouvellement,
- l'envoi de SMS pour la réception des identifiants nécessaires à la connexion sur le portail grand public,
- la possibilité d'éditer la dernière attestation connue du SNE à partir du portail grand public.

Le cahier des charges des interfaces a été mis à jour et est disponible sur le site Internet du METL, à l'adresse suivante : www.territoires.gouv.fr/gerer-les-demandes-de-logement-social.

BILAN DE L'ENREGISTREMENT DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT DANS LE SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT POUR L'ANNEE 2013

Pour mémoire, l'une des priorités de la DHUP pour le SNE en 2013 était d'**éliminer le défaut d'enregistrement des attributions de logements par les organismes de logement social, à la signature du bail, en application de l'article R441-2-8 du CCH**. En effet, sur l'ensemble de l'année 2012, le déficit d'enregistrement des attributions dans le SNE s'établissait en moyenne nationale à -38%.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs depuis janvier 2013, ce chiffre s'est très nettement amélioré puisqu'il s'établit à **- 8,37% au 31 décembre 2013**, pour des chiffres arrêtés au 24 janvier 2014.

Néanmoins, et malgré ce résultat national très encourageant, les efforts en la matière ne doivent pas être relâchés, notamment pour les territoires et organismes qui présentent encore aujourd'hui un déficit important. **La saisie des attributions dans le SNE continuera à être suivie de près en 2014 et au-delà**, et une amélioration rapide est attendue de la part des territoires et des organismes affichant aujourd'hui les moins bons résultats.

Par ailleurs, dès à présent, de **nouveaux indicateurs**, plus qualitatifs, font l'objet d'une attention renforcée, notamment celui permettant d'apprécier la **bonne indication du No RPLS du logement attribué** (article R441-2-9 du CCH).

LE PARAMETRAGE DES No SIREN DES ORGANISMES DANS LE SNE ET LE RPLS

Un petit nombre d'organismes de logement social sont paramétrés dans le SNE avec un numéro SIREN différent de celui sous lequel ils font leur déclaration RPLS.

A l'occasion de la **déclaration RPLS 2014**, en cours de constitution, l'ensemble des organismes sont invités à **vérifier la cohérence de leur déclaration RPLS avec le paramétrage de leurs guichets dans le SNE** et de faire les ajustements éventuels nécessaires.